

**ENTENTE 2005-V-05 INTERVENUE ENTRE L'ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC/CARTIERVILLE ET L'ASSOCIATION DES CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX
EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL INC.**

- Considérant Les dispositions législatives du projet de Loi 33, loi modifiant la
Charte de la Ville de Montréal.
- Considérant Les dispositions de la convention collective.
- Considérant Les dispositions de l'article 6.08 de la lettre d'entente 2004-V-18

Il est convenu que les horaires apparaissant en annexe A de la présente représentent
l'accord des parties.

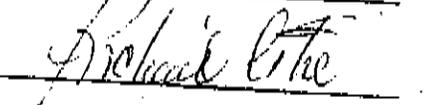
La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature et fera partie intégrante de la
convention collective se terminant le 31 décembre 2006.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 25 jour du mois de janvier 2005.

POUR L'ASSOCIATION DES
CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX
EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE
MONTRÉAL INC.

POUR L'ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC/CARTIERVILLE









ENTENTE 2005-V-05 Annexe A

Page 1 de 3

JOURS ET HEURES DE TRAVAIL :

Division de la voirie

Hiver - (15 novembre au 15 mars approximativement)

Jour du lundi au jeudi de 06 h 15 à 16 h 15
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Nuit du lundi au jeudi de 18 h 15 à 04 h 15
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Jour samedi, dimanche et vendredi
Toutes activités de 06 h 20 à 19 h 30

30 minutes de repas
non rémunérées.

Nuit samedi, dimanche et vendredi
Toutes activités de 18 h 20 à 07 h 30

30 minutes de repas
non rémunérées.

Jour du lundi au jeudi de 05 h 15 à 15 h 15
Répartition

30 minutes de repas
non rémunérées.

Nuit du lundi au jeudi de 17 h 15 à 03 h 15
Répartition

30 minutes de repas
non rémunérées.

Division de la voirie

ETE - (15 mars au 15 novembre approximativement)

Jour du lundi au jeudi de 06 h 15 à 16 h 15
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Soir du lundi au jeudi de 15 h 30 à 01 h 30
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Jour samedi, dimanche et vendredi
Toutes activités de 06 h 20 à 19 h 30

30 minutes de repas
non rémunérées.

Jour du mardi au vendredi de 06 h 15 à 16 h 15
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Soir du mardi au vendredi de 15 h 30 à 01 h 30
Toutes activités

30 minutes de repas
non rémunérées.

Jour du lundi au jeudi de 05 h 15 à 15 h 15
Répartition

30 minutes de repas
non rémunérées.

ENTENTE 2005-V-05 Annexe A

Page 2 de 3

Division de la voirie
ANNUUEL - (Collecte des déchets)

Jour	lundi, mardi et jeudi, vendredi de 06 h à 16 h	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		
Soir	lundi, mardi et jeudi, vendredi de 15 h 30 à 01 h 30	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 25 jour du mois de janvier 2005.

POUR L'ASSOCIATION DES
CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX
EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE
MONTRÉAL INC.

Loisire Lemaire
Johanne Loto

POUR L'ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC/CARTIERVILLE

Paul
Lise Simard

JLM

LB

ENTENTE 2005-V-05 Annexe A

Page 3 de 3

Division des parcs et des installations
Hiver - (15 novembre au 15 mars approximativement)

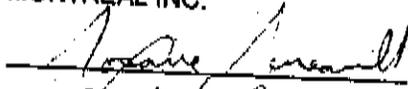
Jour	du lundi au jeudi de 06 h à 16 h	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		
Soir	du lundi au jeudi de 17 h 45 à 03 h 45	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		
Jour	samedi, dimanche et vendredi	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités	de 05 h 20 à 18 h 30	
Soir	samedi, dimanche et vendredi	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités	de 16 h 20 à 05 h 30	

Division des parcs et des installations
ETE - (15 mars au 15 novembre approximativement)

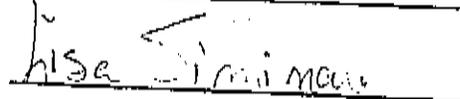
Jour	du lundi au jeudi de 06 h à 16 h	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		
Soir	du lundi au jeudi de 16 h à 02 h	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités		
Jour	samedi, dimanche et vendredi	30 minutes de repas non rémunérées.
Toutes activités	de 06 h 05 à 19 h 15	

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 25^e jour du mois de janvier 2005.

POUR L'ASSOCIATION DES
CONTREMAÎTRES MUNICIPAUX
EMPLOYÉS PAR LA VILLE DE
MONTRÉAL INC.




POUR L'ARRONDISSEMENT
AHUNTSIC/CARTIERVILLE

JL

LB
AA